



LA LETTRE DU MAIRE

Document consultable en ligne : www.sellessaintdenis.com

Sellois, Selloises, chers amis,

L' AUTOMNE est là. C'est du moins ce que dit le calendrier. J'espère que vous avez pu, toutes et tous, profiter de belles vacances ensoleillées. L'automne c'est le départ des hirondelles, l'arrivée des feuilles d'impôts, c'est l'année scolaire bien lancée et les vendanges, mais aussi, pour nous, habitants de la Sologne, c'est la saison de chasse. Les sous-bois vont prendre des couleurs magnifiques et regorger de champignons, de glands, de noisettes et autres fruits offerts par cette nature qu'il nous faut respecter. Espérons que tous ces événements nous apporteront aussi joies et satisfactions dans nos activités respectives et nous encourageront à donner, ensemble, le meilleur de nous-mêmes, quand nous le pouvons, pour notre beau et sympathique village de Selles-Saint-Denis.

LOCAL COMMERCIAL 1 RUE DE L'ÉGLISE

Une enquête auprès de la population a été réalisée à propos de l'ancien local du commerce de Roger Berrué. Vous trouverez, ci attaché, le résultat synthétique de l'exploitation des réponses reçues. Nous allons, dans les prochains jours, lancer des annonces pour donner si possible à ce local l'une des principales destinations souhaitées par la population. Suite à l'émission de TF1, journal de 13 h 00 du lundi 30 septembre 2013, nous avons déjà deux contacts. Nous ne parlerons pas de cabinet médical, car nous en possédons déjà un que nous allons remettre en état pour accueillir, nous l'espérons, un nouveau médecin.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE PLAISANCE

Un premier « petit » chantier a été réalisé dans le prolongement de la rue de la Lande. L'aménagement de la connexion de la rue de Plaisance avec la rue de l'Aulne sera réalisé d'ici à la fin de l'année 2013. Des offres ont été reçues et le choix des entreprises sera validé par le Conseil municipal, le lundi 7 octobre 2013. L'ordre dans lequel seront réalisés les travaux des autres secteurs de la rue sera déterminé début 2014, à l'occasion des travaux préparatifs du budget prévisionnel 2014.

ECLAIRAGE PUBLIC

En plus de l'étude d'amélioration déjà évoquée, le Conseil municipal, dans le but de réaliser des économies d'énergie, a, comme prévu, initié une coupure quasi générale au cours de la nuit : de 0 h 00 à 6 h 00. Les habitants ont pu observer que les coupures ne se faisaient pas partout. En effet, l'organisation des réseaux de l'éclairage public, dans notre commune, ne répond pas tout à fait à une seule et même rue. Des

postes de commande pilotent parfois l'éclairage public de plusieurs rues. Les modifications techniques nécessaires pour rendre l'extinction homogène demandent l'intervention d'une entreprise experte. Nous espérons que d'ici fin novembre 2013, tout fonctionnera comme nous le souhaitons.

CABINET MEDICAL

Comme je vous l'avais signalé, la commune a dû mettre en œuvre une procédure d'expulsion du docteur Stain afin de pouvoir disposer des locaux. Par jugement du tribunal de Grande instance de Blois, en date du 25 juin 2013. L'expulsion, prévue le 16 juillet 2013, n'a pas pu avoir lieu en raison d'une erreur administrative au niveau de ce même tribunal. La lourdeur et l'inertie de l'administration judiciaire s'avèrent très pénalisantes pour notre commune. Nous avons profité du récent reportage de TF1 pour lancer un appel à un médecin qui souhaiterait venir exercer à Selles-Saint-Denis.

ÉLECTIONS MUNICIPALES EN MARS 2014

Comme évoqué dans la précédente *Lettre du maire*, je confirme que le législateur a modifié le code électoral pour les prochaines élections municipales. Les communes de France ont été classées en deux catégories principales : les communes de plus de 1000 habitants, et les communes de moins de 1000 habitants. Pour les premières, dont fait partie Selles-Saint-Denis, le mode de scrutin devient le **scrutin proportionnel de liste à deux tours**. Chaque liste devra faire l'objet d'une déclaration préalable de candidature en Préfecture et devra comporter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir (il est de 15 pour Selles-Saint-Denis). En outre, elle devra respecter la parité hommes/femmes. Les bulletins de vote compteront deux listes respec-

tant la parité : la liste des candidats conseillers municipaux et la liste des candidats conseillers communautaires. La liste des candidats conseillers communautaires (trois pour Selles-Saint-Denis) sera établie à partir de la liste des candidats conseillers municipaux pris dans le même ordre. **ATTENTION : le jour du scrutin, tout bulletin de vote comportant un, ou plusieurs noms rayés, ou tout autre signe, sera considéré comme nul.**

MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS PARTICIPATION CITOYENNE

Comme suite à la réunion tenue à la Salle des fêtes, le 19 février dernier, en présence de M. Alain Gueydan, sous-préfet de Romorantin, la préparation du dossier se poursuit en vue de la signature d'une convention avec M. Le Préfet du Loir-et-Cher. L'organisation et les règles de fonctionnement seront communiquées dès que possible aux habitants de la zone concernée (territoires nord, à partir du stade). Selon les résultats, le déploiement de ce processus sur d'autres zones de Selles-Saint-Denis pourrait être envisagé.

PERSONNEL COMMUNAL

M. Alain Boulay, victime d'un sérieux accident domestique, a repris son poste. Cependant, il lui faut observer une période de 6 mois, au cours de laquelle il devra respecter les recommandations de la médecine du travail, afin qu'il recouvre la quasi-totalité de ses moyens.

Une offre d'emploi a été émise pour remplacer Karen Verronneau pendant son congé de maternité. J'ai ouï-dire qu'il y aurait trop d'agents communaux et que ceux-ci n'auraient pas suffisamment de travail. Ce sont des accusations gratuites qui restent à justifier par ceux qui les profèrent, et qui, en conséquence, sont totalement injustifiées. Je suis preneur de tout élément objectif (et non, subjectif) qui m'aurait échappé dans la gestion, que je pense rigoureuse, de la masse salariale de la commune.

LA MEMOIRE DES CONFLITS

Les cérémonies du 11 novembre arrivent à grand pas. Afin que l'on ne perde pas la mémoire de ces millions d'hommes et de femmes qui sont morts pour que nous vivions dans un pays libre et en paix, organisons-nous et mobilisons-nous pour encourager les rescapés que sont Bernard Mardesson, Claude Bédard, et tout le groupe des anciens d'AFN. Ils multiplient les actions avec courage pour que l'on se souvienne et donnent de leur temps pour organiser les cérémonies locales et représenter Selles-Saint-Denis aux alentours, lors de manifestations commémoratives. Il faut que la jeunesse d'aujourd'hui se rende réellement compte de l'importance de toutes ces vies sacrifiées. Qu'ils sachent et n'oublient pas, eux aussi.

VENTE DE LA FERME DE LA RUE NEUVE, PARTIE CHEVRERIE

Un acheteur potentiel s'étant manifesté avec la garantie que l'activité de la chèvrerie serait sauvegardée, et qu'elle pourra se développer, le processus de mutation a été initié chez un notaire de Romorantin. La commune vend les bâtiments et les installations mais conserve les terres, qui resteront un domaine de chasse communal.

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Comme l'a fait remarquer un lecteur assidu, si le développement d'un sujet de la présente *Lettre du Maire* vous intéresse, et de surcroît génère chez vous un besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie. Je vous donnerai un rendez-vous.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à *La Lettre du maire*, et vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture.

Le Maire



Pierre MAURICE

- . Près de **600 feuilles** ont été **distribuées** dans les boîtes aux lettres des habitants de Selles Saint Denis
- . **125 feuilles** ont été **retournées en Mairie soit 21 %**
- . Ces 125 feuilles contenaient **292 propositions**

Propositions	Nombre	Remarques
cabinet médical	37	Faut-il entendre : Médecin ? Il existe déjà un cabinet qui va être réhabilité pour accueillir un nouveau médecin.
magasin bricolage - jardinage - quincaillerie - droguerie	31	OK
mercerie - bazar - poterie - papeterie	31	OK
kiné et ostéo	30	OK
comme Roger BERRUE avec plus de choses diverses	27	OK
dentiste	18	OK
pizzeria, crêperie, restauration rapide, livraison à domicile	12	OK
jardinerie - fleuriste	11	Concurrence avec LA FERTE IMBAULT ?
pressing	9	Le Niveau du marché local est-il suffisant ?
pharmacie	7	Les règles n'ont pas changé depuis des années. Il n'y aura jamais d'autorisation pour une deuxième pharmacie dans un faible rayon autour de La Ferte Imbault.
ophtalmologiste	6	OK
poissonnerie	5	OK
pédicure	5	OK
orthophoniste	4	OK